



43 route de Toulouges
66270 LE SOLER

04 48 22 21 90
contact@numeric-wave.eu
<https://numeric-wave.eu>

Conditions Générales de Vente

Version 2.1

Date de rédaction 03 mars 2025

Date d'Entrée en Vigueur 03 avril 2025

Ancienne Version v2.0

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

1.1 Introduction

Les présentes **Conditions Générales de Vente (CGV)** définissent les termes et conditions applicables aux prestations de services et à la vente de produits par **Numeric Wave**, société SAS, au capital de 36 000 €, dont le siège social est situé 43 route de Toulouges, 66270 Le Soler, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Perpignan sous le numéro 809 424 211, représentée par TERENCE GUSSE.

Numeric Wave, spécialisée dans les solutions informatiques, télécommunications, impression professionnelle, cybersécurité, et développement logiciel, propose ses services et produits à une clientèle professionnelle (B2B). Ces CGV s'appliquent à toutes les commandes passées auprès de Numeric Wave, qu'il s'agisse de prestations sur mesure, de services en abonnement, ou de produits physiques ou numériques vendus en ligne.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepter sans réserve en signant un devis ou en validant une commande en ligne.

1.2 Versionning et mise à jour

- **Version** : 2.1
- **Date de mise en place** : 03 avril 2025
- **Historique des versions** :
 - **Version 1.0** : Première version des CGV, mise en ligne le 01 janvier 2020.
 - **Version 2.0** : Révision complète incluant des modifications liées à l'élargissement des services et à la vente en ligne, mise en ligne le 01 janvier 2025.

Numeric Wave se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les clients sont informés que les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de signature du devis ou de validation de la commande en ligne. Les nouvelles versions des CGV annulent et remplacent les versions précédentes.

1.3 Champ d'application

Les présentes CGV régissent l'ensemble des relations contractuelles entre Numeric Wave et ses clients, qu'il s'agisse de prestations de services, de ventes de produits, ou de services en abonnement. Elles couvrent toutes les étapes depuis la passation de commande jusqu'à la livraison ou l'exécution complète des services, ainsi que la gestion du SAV une fois la mission ou le produit livré(e).

ARTICLE 2 : DÉFINITIONS

Aux fins des présentes Conditions Générales de Vente (CGV), les termes suivants, lorsqu'ils sont utilisés avec une majuscule, auront la signification définie ci-après :

1. **Client** : Désigne toute personne morale (entreprise, société, association, etc.) ou toute personne physique agissant à titre professionnel, qui passe commande auprès de Numeric Wave pour l'achat de produits ou la souscription à des services.

2. **Commande** : Désigne tout acte par lequel le Client accepte une offre de Numeric Wave, que ce soit par la signature d'un devis ou par la validation d'une commande en ligne.
3. **Contrat** : Désigne l'ensemble contractuel formé par les présentes CGV, le devis accepté ou la commande en ligne validée par le Client, et tout autre document contractuel annexé et expressément accepté par les parties.
4. **Devis** : Document établi par Numeric Wave, décrivant les prestations de services ou les produits proposés, leurs caractéristiques, leurs délais d'exécution ou de livraison, et leur prix. Le devis devient contraignant pour les deux parties lorsqu'il est signé par le Client.
5. **Prestations** : Désigne l'ensemble des services fournis par Numeric Wave, qu'il s'agisse de prestations de développement, d'intégration, de maintenance, de régie, de conseil, ou tout autre service proposé par Numeric Wave.
6. **Produit** : Désigne tout bien physique (matériel informatique, licences logicielles, etc.) ou numérique (logiciel, application, etc.) vendu par Numeric Wave.
7. **Abonnement** : Désigne tout contrat par lequel le Client souscrit à un service de manière continue et régulière (par exemple, maintenance, hébergement, licences logicielles), avec tacite reconduction, sauf résiliation dans les conditions prévues aux présentes CGV.
8. **Site** : Désigne le site internet exploité par Numeric Wave, accessible à l'adresse www.numeric-wave.eu (ou autre URL spécifique), via lequel le Client peut commander des produits ou souscrire à des services.
9. **Utilisateur** : Désigne toute personne utilisant le Site ou les services proposés par Numeric Wave, qu'il s'agisse du Client, de ses employés, ou de toute autre personne autorisée à utiliser les services fournis.
10. **Livraison** : Désigne l'action de fournir un Produit ou de rendre accessible un service commandé par le Client, que ce soit par voie électronique (téléchargement, accès en ligne) ou physique (expédition de matériel).
11. **Données Personnelles** : Désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, collectée dans le cadre de l'exécution des services ou lors de l'utilisation du Site, conformément à la [Politique de Confidentialité](#) de Numeric Wave.
12. **Force Majeure** : Désigne tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur aux parties, empêchant l'exécution des obligations contractuelles, tel que défini par la jurisprudence française.
13. **Support** : Désigne l'assistance technique fournie par Numeric Wave pour aider le Client à résoudre des problèmes liés aux Produits ou Prestations, conformément aux modalités définies dans le contrat ou le devis.
14. **Garanties** : Désigne les engagements de Numeric Wave concernant la conformité des Produits et Prestations aux spécifications contractuelles, et les remèdes offerts en cas de défaillance ou de non-conformité.

ARTICLE 3 : ÉTABLISSEMENT DU CONTRAT

3.1. Devis et validité

Pour toute prestation de services ou vente de produits, Numeric Wave établit un devis détaillé, décrivant précisément la nature des prestations ou des produits, leurs caractéristiques, leurs délais de réalisation ou de livraison, ainsi que leur prix. Le devis peut également préciser des conditions spécifiques à la mission ou au produit concerné. La durée de validité du devis est spécifiée directement sur le document. Passée cette date, le devis est caduc, et Numeric Wave se réserve le droit de réviser les conditions de l'offre, notamment en cas de fluctuations des prix fournisseurs ou de modifications des conditions du marché.

3.2. Acceptation du devis et formation du contrat

La signature du devis par le Client vaut acceptation pleine et entière des termes de l'offre, y compris des présentes CGV.

Dès la signature du devis, le contrat est considéré comme formé, et Numeric Wave est autorisé à démarrer la prestation de services ou à procéder à la livraison des produits commandés. La signature du devis entraîne l'obligation pour le Client de payer le prix convenu, selon les modalités définies dans le devis et les présentes CGV. Numeric Wave s'engage à exécuter la prestation ou à livrer les produits conformément aux conditions spécifiées. L'exécution des prestations débute à la réception du devis signé et, le cas échéant, après encaissement de l'acompte prévu dans le devis. Les délais d'exécution ou de livraison démarrent à compter de cette date.

3.3. Modifications du contrat

Toute modification du contrat initial, après la signature du devis ou la validation de la commande en ligne, doit faire l'objet d'un avenant écrit et signé par les deux parties. L'avenant précisera les nouvelles conditions, notamment en termes de prix, de délais, et de périmètre des prestations. Numeric Wave se réserve le droit d'apporter des modifications mineures aux prestations ou produits, à condition que ces modifications n'altèrent pas la nature ou la qualité de la prestation ou du produit convenu, et qu'elles soient justifiées par des raisons techniques ou organisationnelles.

ARTICLE 4 : PRIX ET CONDITIONS TARIFAIRES

4.1. Détermination des prix

Les prix des Produits et Services proposés par Numeric Wave sont exprimés en euros, hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC), sauf mention contraire. Ils incluent la TVA applicable au jour de la commande, ainsi que tout autre impôt ou taxe applicable. Les tarifs sont établis en fonction des coûts de production, des tarifs de nos fournisseurs, et des conditions du marché au moment de l'émission du devis ou de la commande en ligne.

Les prix indiqués sur le devis ou sur la page de commande en ligne sont fermes et non révisables pendant la période de validité du devis, sauf mention spécifique.

4.2. Validité des devis

La durée de validité du devis est spécifiée directement sur le document. Pendant cette période, les prix indiqués sont garantis, sous réserve de fluctuations majeures des prix des fournisseurs ou de modifications législatives impactant les coûts. Passée cette période, Numeric Wave se réserve le droit de réviser les conditions tarifaires en fonction des évolutions du marché. Si, en raison de fluctuations importantes des prix des matières premières, des composants, ou des prestations de services, Numeric Wave se trouve dans l'obligation de réviser les prix avant la signature du devis, un devis révisé sera communiqué au Client, qui pourra l'accepter ou le refuser.

4.3. Abonnements et révision des tarifs

Les services proposés sous forme d'abonnement sont facturés selon une périodicité définie dans le contrat ou le devis (mensuelle, trimestrielle, annuelle). Le tarif applicable est celui en vigueur au moment de la souscription de l'abonnement. Les tarifs des abonnements peuvent être révisés à chaque renouvellement, qu'il soit mensuel, trimestriel ou annuel, en fonction des conditions tarifaires de nos partenaires et des évolutions du marché. Numeric Wave informera le Client de toute

modification tarifaire au moins 30 jours avant la date de renouvellement de l'abonnement. En cas de désaccord avec la nouvelle tarification, le Client peut résilier son abonnement en respectant un préavis de 30 jours, conformément aux modalités prévues à l'**Article 8**. En cas de modification des tarifs due à une décision unilatérale de nos partenaires (fournisseurs de licences, hébergeurs, etc.), Numeric Wave s'engage à informer le Client dès que possible. Le Client pourra alors accepter la révision tarifaire ou résilier son abonnement selon les conditions prévues.

4.4. Offres promotionnelles

Numeric Wave peut proposer des offres promotionnelles ou des réductions temporaires sur certains Produits ou Services. Ces offres sont soumises aux conditions spécifiques mentionnées dans l'offre. Elles ne sont pas cumulables avec d'autres remises, sauf mention contraire. Les offres promotionnelles sont valables uniquement pendant la période indiquée sur le Site ou dans la communication spécifique (email, publicité, etc.). Passé cette période, les offres promotionnelles ne sont plus applicables.

4.5. Modalités de facturation

Une facture est émise par Numeric Wave pour chaque prestation de service ou vente de produit, et elle est envoyée au Client par voie électronique, sauf demande spécifique du Client pour un envoi papier. Les abonnements sont facturés selon la périodicité définie dans le contrat (mensuelle, trimestrielle, annuelle). La facture est émise à la date de début de chaque période d'abonnement. Les factures mentionnent les prix HT, la TVA applicable, et le prix TTC. Toute modification du taux de TVA ou de toute autre taxe imposée par les autorités sera répercutée sur le prix des produits ou services concernés.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE PAIEMENT

5.1. Acompte

Un acompte peut être exigé pour certaines prestations, dont le montant est précisé dans le devis. La réception de cet acompte conditionne le début de l'exécution des prestations. En l'absence de paiement de l'acompte dans les délais convenus, Numeric Wave se réserve le droit de reporter le début des travaux ou de résilier le contrat, sans que le Client ne puisse réclamer de compensation.

5.2. Échéanciers de paiement

En fonction de la nature et de la durée des prestations, Numeric Wave peut proposer au Client un échéancier de paiement. Les modalités de cet échéancier sont spécifiées dans le devis ou dans un document annexe, qui doit être accepté et signé par le Client avant la mise en œuvre des services. Chaque échéance doit être respectée selon les termes convenus. En cas de manquement, Numeric Wave se réserve le droit de suspendre l'exécution des prestations jusqu'à régularisation des paiements.

5.3. Modes de paiement

Les paiements peuvent être effectués par virement bancaire ou prélèvement SEPA, conformément aux informations fournies sur le devis ou la facture. Le Client est tenu de respecter les modalités de

paiement indiquées dans le devis ou la commande en ligne. En cas de paiement international, les frais bancaires associés sont à la charge du Client.

5.4. Retard de paiement

En cas de retard de paiement, une **indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€** sera automatiquement due par le Client, conformément à la législation en vigueur.

Des **pénalités de retard** seront également appliquées, **calculées selon le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté de 10 points**. Les pénalités sont dues dès le premier jour de retard et sont cumulatives jusqu'au paiement complet de la somme due.

Numeric Wave se réserve également le droit de suspendre l'exécution des prestations ou de retarder la livraison des produits jusqu'au règlement complet des sommes dues. Si le retard de paiement se prolonge, Numeric Wave peut résilier le contrat de plein droit, après mise en demeure restée infructueuse pendant un délai de 10 jours.

Numeric Wave conserve la propriété des produits livrés jusqu'au paiement intégral de la totalité des sommes dues, y compris les éventuelles pénalités de retard et indemnités forfaitaires pour frais de recouvrement. Le transfert de propriété des produits intervient dès que le Client a effectué le paiement complet.

5.5. Compensation

Le Client ne peut en aucun cas compenser une créance qu'il détiendrait contre Numeric Wave avec des sommes dues au titre d'une commande, sans l'accord exprès et préalable de Numeric Wave. Toute compensation non autorisée sera considérée comme un manquement aux obligations de paiement et pourra entraîner les conséquences prévues en cas de retard ou de défaut de paiement.

ARTICLE 6 : LIVRAISON ET EXÉCUTION DES SERVICES

6.1. Livraison des produits

Les produits commandés sont livrés à l'adresse indiquée par le Client lors de la commande, dans les délais convenus. Numeric Wave s'engage à respecter les délais de livraison mentionnés dans le devis ou lors de la commande en ligne.

Cependant, ces délais sont donnés à titre indicatif et peuvent être affectés par des événements imprévus tels que des retards de transport, des ruptures de stock chez les fournisseurs, ou des cas de force majeure.

En cas de retard, Numeric Wave informera le Client dans les plus brefs délais et proposera une nouvelle date de livraison. Les risques liés à la perte ou à la détérioration des produits sont transférés au Client au moment de la livraison.

6.2. Exécution des prestations de services

Les prestations de services débutent à la réception du devis signé et, le cas échéant, après encaissement de l'acompte prévu dans le devis. Numeric Wave s'engage à exécuter les prestations conformément aux termes du contrat, dans les délais convenus. Les délais d'exécution peuvent varier

en fonction de la complexité du projet, des délais de validation par le Client, et des conditions techniques spécifiques. Toute demande de modification par le Client en cours de prestation doit être formulée par écrit et peut entraîner un ajustement des délais et des coûts, sous réserve de l'acceptation d'un avenant au contrat.

6.3. Réception des prestations

À la fin de la prestation, Numeric Wave soumet les livrables au Client pour validation. Le Client dispose d'un délai maximal de 15 jours calendaires pour formuler par écrit ses observations ou réserves. Passé ce délai, et en l'absence de remarques de la part du Client, les prestations sont considérées comme pleinement acceptées. Toute demande de correction ou d'ajustement après ce délai sera facturée en sus, selon les tarifs en vigueur.

6.4. Cas de force majeure

Numeric Wave ne saurait être tenu responsable des retards ou de l'inexécution de ses obligations contractuelles en cas de force majeure, c'est-à-dire en présence de circonstances extérieures imprévisibles, irrésistibles et indépendantes de la volonté de Numeric Wave. Les événements tels que les catastrophes naturelles, les grèves, les conflits armés, les pandémies, ou les défaillances de fournisseurs sont considérés comme des cas de force majeure. En cas de survenance d'un tel événement, Numeric Wave s'engage à informer le Client dans les plus brefs délais et à convenir avec lui des mesures à prendre, telles que la suspension temporaire des prestations ou la révision des délais d'exécution.

6.5. Responsabilité du Client

Le Client s'engage à fournir à Numeric Wave toutes les informations et éléments nécessaires à la bonne exécution des prestations, dans les délais convenus. Le Client doit également s'assurer de la disponibilité des ressources et des accès nécessaires à la réalisation des prestations (accès aux locaux, aux systèmes informatiques, etc.). Toute défaillance du Client dans la fourniture de ces éléments ou dans la préparation des conditions requises pour l'exécution des prestations pourra entraîner un report des délais, sans que Numeric Wave ne soit tenu pour responsable de ce retard. Les coûts supplémentaires occasionnés par ces retards pourront être facturés au Client.

6.6. Transfert des risques

Les risques liés aux produits sont transférés au Client dès la livraison, c'est-à-dire dès leur remise au transporteur ou au Client. Le Client est tenu de vérifier l'état des produits lors de la réception et de signaler toute anomalie au transporteur ou à Numeric Wave dans un délai de 3 jours ouvrés.

6.7. Réserve de propriété

Numeric Wave conserve la propriété des produits livrés jusqu'au paiement intégral de la totalité des sommes dues, y compris les éventuelles pénalités de retard et indemnités forfaitaires pour frais de recouvrement. Le transfert de propriété des produits intervient dès que le Client a effectué le paiement complet.

Malgré cette réserve de propriété, le Client assume les risques liés à la perte, au vol ou à la détérioration des produits dès leur livraison. En cas de défaut de paiement total ou partiel par le Client, Numeric Wave se réserve le droit de reprendre les produits livrés sans mise en demeure préalable. Tous les frais engagés pour la récupération des produits seront à la charge du Client.

Le Client s'engage également à ne pas revendre, transformer ou incorporer les produits dans d'autres biens tant que la propriété ne lui en a pas été transférée par Numeric Wave.

6.8. Absence de garantie sur les délais de livraison

Le Client reconnaît et accepte que les délais de livraison sont indicatifs et non garantis. En cas de retard de livraison, quelle qu'en soit la cause, le Client ne pourra prétendre à aucune indemnisation, pénalité, ou compensation.

Le retard de livraison ne donne également aucun droit au Client à l'annulation de la commande, sauf en cas de retard excédant 60 jours ouvrés à compter de la date indicative de livraison, et uniquement après mise en demeure de Numeric Wave restée sans effet.

ARTICLE 7 : RÉTROCOMPATIBILITÉ DES INFRASTRUCTURES ET CONDITIONS D'ACCÈS

7.1. Rétrocompatibilité des Infrastructures

Dans le cadre de la Mission, si l'apport et/ou l'installation de **matériel neuf** ou de **nouveaux services** est effectué sur une infrastructure déjà existante, Numeric Wave ne pourra être tenu responsable :

- Du non-fonctionnement du matériel ou des services existants ;
- De la non-compatibilité du matériel neuf ou des nouveaux services greffés à l'infrastructure existante ;
- D'une quelconque dégradation accélérée du matériel neuf ou de la performance des services due à un défaut de fonctionnement du matériel ou des services inchangés.

Numeric Wave s'engage à informer le Client, dans la mesure du possible, des risques potentiels liés à l'intégration de nouveaux équipements ou services dans une infrastructure existante. Toutefois, le Client reconnaît et accepte que l'intégration de matériel neuf ou de nouveaux services peut entraîner des incompatibilités ou des défaillances imprévues que Numeric Wave ne saurait garantir ou prévenir intégralement.

7.2. Conditions d'accès

Le Client s'engage à garantir un accès simplifié, sécurisé, et sans danger à Numeric Wave et aux éventuels Tiers intervenants le jour de l'installation du matériel ou de la mise en œuvre des services, ainsi que lors de toute tâche de maintenance en présentiel. Cet accès inclut, sans s'y limiter :

- La mise à disposition des locaux nécessaires à l'installation ou à la maintenance ;
- L'accès aux infrastructures techniques, y compris aux armoires électriques, serveurs, et autres équipements critiques ;
- La prise en charge des mesures de sécurité pour assurer un environnement de travail sécurisé pour les intervenants.

En cas de manquement à cette obligation, Numeric Wave se réserve le droit de reporter l'intervention jusqu'à ce que les conditions d'accès soient jugées satisfaisantes. Tout délai ou coût supplémentaire engendré par un accès insuffisant ou dangereux sera à la charge du Client.

ARTICLE 8 : ANNULATION DES COMMANDES

8.1. Exclusion du droit de rétractation

Les présentes Conditions Générales de Vente sont destinées exclusivement à des clients professionnels (B2B). En conséquence, le droit de rétractation prévu par le Code de la consommation ne s'applique pas aux contrats conclus entre Numeric Wave et ses clients professionnels. Toute commande validée est ferme et définitive.

8.2. Annulation d'une commande avant livraison ou exécution

Le Client peut annuler sa commande avant le début de l'exécution des prestations ou la livraison des produits, en notifiant Numeric Wave par écrit. Toute annulation par le Client entraîne le paiement de frais d'annulation correspondant aux dépenses déjà engagées par Numeric Wave pour préparer la commande, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour compenser le manque à gagner, sauf si un autre accord a été convenu entre les parties.

En cas de commande incluant des produits ou services spécialement commandés ou personnalisés pour le Client, l'annulation ne pourra donner lieu à aucun remboursement, et l'intégralité du prix prévu sera due, sauf si un autre accord a été convenu entre les parties.

8.3. Annulation par Numeric Wave

Numeric Wave se réserve le droit d'annuler une commande en cas de force majeure, de défaut de paiement du Client, ou en cas de non-respect des obligations contractuelles par le Client. En cas d'annulation par Numeric Wave pour une raison autre que le manquement du Client, celui-ci sera remboursé des sommes versées au titre de la commande annulée, sauf si l'annulation est due à une cause de force majeure. Numeric Wave informera le Client de l'annulation dans les plus brefs délais, par écrit.

ARTICLE 9 : ABONNEMENTS ET RENOUVELLEMENT

9.1. Souscription et durée de l'abonnement

Les services proposés par Numeric Wave sous forme d'abonnement sont souscrits pour une durée déterminée, spécifiée dans le contrat ou le devis. Sauf stipulation contraire, l'abonnement commence à la date de signature du contrat ou du devis, ou à la date spécifiée comme début des services, et se poursuit jusqu'à l'échéance indiquée. Le Client s'engage à respecter la durée minimale de l'abonnement, et à ne pas demander de résiliation anticipée en dehors des conditions prévues au présent article.

9.2. Renouvellement automatique et notification

À l'échéance de la période initiale, l'abonnement est tacitement reconduit pour une période équivalente, sauf si l'une des parties notifie son intention de ne pas renouveler l'abonnement. Numeric Wave enverra une notification au Client au moins 15 jours avant la date de renouvellement, indiquant la reconduction automatique et toute éventuelle révision des conditions tarifaires. Si le contrat prévoit un préavis spécifique pour la résiliation (par exemple, 60 jours), Numeric Wave

informera le Client de ce préavis par email ou courrier, au moins 15 jours avant l'échéance, afin que le Client puisse prendre les mesures nécessaires.

9.3. Révision des tarifs

Les tarifs des services en abonnement peuvent être révisés par Numeric Wave à chaque renouvellement, que celui-ci soit mensuel, trimestriel, ou annuel. Numeric Wave s'engage à informer le Client de toute modification tarifaire au moins 30 jours avant la date de changement de prix. En cas de désaccord avec la nouvelle tarification, le Client peut résilier son abonnement en respectant le préavis indiqué, qui par défaut est de 30 jours avant la date de renouvellement, sauf mention contraire sur le devis ou la facture de renouvellement. La résiliation dans ce cas n'entraîne pas de pénalités pour le Client.

9.4. Résiliation de l'abonnement

Le Client peut résilier son abonnement à l'échéance en respectant un préavis de 30 jours avant la date de renouvellement, sauf mention contraire sur le devis ou la facture de renouvellement. Toute demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courrier recommandé, soit par email avec accusé de réception.

En cas de résiliation anticipée en dehors des conditions prévues (par exemple, résiliation en cours de période sans motif valable), Numeric Wave se réserve le droit de facturer au Client l'intégralité des sommes dues jusqu'à la fin de la période d'engagement. Numeric Wave peut également résilier l'abonnement de plein droit en cas de non-paiement par le Client ou de non-respect des obligations contractuelles, après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de 10 jours.

9.5. Suspension de l'abonnement

Numeric Wave se réserve le droit de suspendre temporairement l'abonnement du Client en cas de défaut de paiement ou en cas de force majeure.

La suspension n'entraîne pas la résiliation du contrat, sauf si elle se prolonge au-delà d'une période de 60 jours sans régularisation de la situation par le Client. Pendant la période de suspension, les services liés à l'abonnement ne seront plus accessibles au Client, sans que celui-ci puisse prétendre à une compensation ou à un remboursement.

ARTICLE 10 : GARANTIES

10.1. Garantie légale

Numeric Wave s'engage à respecter les garanties légales de conformité et des vices cachés, telles que prévues par le Code de la Consommation et le Code Civil. Ces garanties s'appliquent exclusivement aux produits physiques vendus par Numeric Wave et couvrent les défauts de conformité et les vices cachés qui rendent le produit impropre à l'usage auquel il est destiné, ou qui diminuent tellement cet usage que le Client ne l'aurait pas acquis, ou en aurait donné un prix moindre, s'il les avait connus.

- **Garantie de Conformité** : Le Client dispose d'un délai de deux ans à compter de la livraison du produit pour mettre en œuvre la garantie légale de conformité. Si le produit est non conforme, le Client peut choisir entre la réparation ou le remplacement du produit, sous réserve des conditions de coût prévues par la loi.

- **Garantie contre les Vices Cachés** : Le Client peut exercer la garantie contre les vices cachés dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. Dans ce cas, le Client peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente.

10.2. Garantie contractuelle

En complément des garanties légales, Numeric Wave peut offrir une garantie contractuelle pour certains produits ou services, dont les conditions sont spécifiées dans le devis ou le contrat. Cette garantie contractuelle couvre des éléments spécifiques, comme la performance des logiciels développés sur mesure, ou le bon fonctionnement des installations réalisées par Numeric Wave, pendant une période définie à partir de la date de livraison ou de mise en service.

- **Conditions de la garantie contractuelle** : La garantie contractuelle est applicable uniquement si le produit ou service a été utilisé conformément aux recommandations de Numeric Wave et n'a pas été modifié ou réparé par une tierce partie sans l'accord préalable de Numeric Wave.
- **Limites de la garantie contractuelle** : Cette garantie ne couvre pas les dommages résultant d'une mauvaise utilisation, d'une négligence, d'une usure normale, d'un accident, ou d'une intervention non autorisée.

10.3. Exclusions de garantie

Les garanties légales et contractuelles ne couvrent pas :

- Les dommages résultant d'une utilisation non conforme des produits ou services.
- Les défaillances dues à des causes externes (incendie, dégâts des eaux, chocs, etc.).
- Les interventions, modifications ou réparations effectuées par le Client ou par un tiers non autorisé par Numeric Wave.
- Les consommables (batteries, câbles, etc.), sauf indication contraire spécifiée dans le contrat.

10.4. Procédure de mise en oeuvre des garanties

Pour faire valoir une garantie, le Client doit contacter le service client de Numeric Wave dans les délais indiqués, en fournissant une preuve d'achat et une description détaillée du problème rencontré. Numeric Wave procèdera alors à une évaluation du produit ou service pour déterminer si les conditions de la garantie sont remplies. Si la garantie s'applique, Numeric Wave s'engage à réparer, remplacer ou rembourser le produit ou service défectueux, selon les conditions légales et contractuelles applicables. Les frais d'envoi et de retour seront pris en charge par Numeric Wave si la garantie est applicable, dans le cas contraire, elles seront à la charge du Client et facturées au Client.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITÉ

11.1. Limitation de responsabilité

Numeric Wave s'engage à fournir ses services et produits avec tout le soin et la diligence raisonnables. Cependant, la responsabilité de Numeric Wave est limitée aux dommages directs et prévisibles résultant de l'exécution du contrat, dans les limites définies ci-dessous. En aucun cas, Numeric Wave ne pourra être tenu responsable des dommages indirects ou immatériels, tels que

perte de chiffre d'affaires, perte de profits, perte de données, ou tout autre dommage consécutif subi par le Client ou un tiers, même si Numeric Wave a été informé de la possibilité de tels dommages.

11.2. Exclusion de responsabilité

Numeric Wave ne saurait être tenu responsable dans les cas suivants :

- **Utilisation non conforme** : Toute utilisation des produits ou services fournis par Numeric Wave non conforme aux recommandations et spécifications techniques émises par Numeric Wave ou le fabricant.
- **Force majeure** : Les cas de force majeure tels que définis à l'**Article 6.4** (par exemple, catastrophes naturelles, grèves, pandémies, etc.) qui empêchent ou retardent l'exécution des obligations de Numeric Wave.
- **Intervention d'un tiers** : Toute intervention, modification ou réparation effectuée par le Client ou par un tiers non autorisé par Numeric Wave sur les produits ou services fournis.
- **Contenu fournis par le Client** : Les erreurs, omissions, ou inexactitudes dans les informations ou les éléments fournis par le Client, qui seraient à l'origine d'un défaut dans l'exécution du service.

11.3. Responsabilité du Client

La responsabilité du Client varie en fonction du scénario d'hébergement et de maintenance des services et produits, comme décrit ci-dessous :

a) Hébergement par Numeric Wave : Lorsque Numeric Wave assure l'hébergement des services ou produits, le Client est responsable de fournir les informations nécessaires pour garantir un fonctionnement optimal (par exemple, configurations, accès, données). Le Client doit également s'assurer que ses propres systèmes et réseaux sont compatibles avec les services fournis par Numeric Wave. En cas de problème technique lié à une défaillance du système du Client, Numeric Wave ne pourra être tenu responsable des interruptions de service ou des pertes de données résultantes.

b) Déploiement chez le Client avec maintenance par Numeric Wave : Si Numeric Wave déploie les services ou produits chez le Client tout en assurant leur maintenance, le Client est responsable de maintenir un environnement technique conforme aux spécifications fournies par Numeric Wave (par exemple, infrastructures, sécurité réseau). Le Client doit signaler toute anomalie à Numeric Wave dès sa détection. Numeric Wave est responsable des interventions correctives dans le cadre du contrat de maintenance, mais le Client reste responsable des défaillances résultant de modifications non autorisées ou de l'absence de maintenance préventive.

c) Hébergement et maintenance par le Client : Dans le cas où le Client héberge et maintient lui-même les services ou produits fournis par Numeric Wave, la responsabilité de Numeric Wave se limite à la conformité des produits ou services livrés au moment de leur déploiement. Le Client est pleinement responsable de l'administration quotidienne, de la sécurité, et de la maintenance de l'environnement d'hébergement. Numeric Wave ne pourra être tenu responsable des défaillances ou pertes de données résultant d'une mauvaise gestion ou d'une maintenance inadéquate de la part du Client.

11.4. Plafond de responsabilité

En tout état de cause, la responsabilité totale de Numeric Wave au titre du contrat, toutes causes confondues, est limitée au montant total des sommes effectivement versées par le Client à Numeric

Wave au titre du contrat au cours des 6 mois précédant la survenance du dommage, ou, si le contrat a une durée inférieure, au montant total payé par le Client pendant la durée du contrat.

11.5. Obligation de collaboration

Le Client s'engage à collaborer activement avec Numeric Wave pour permettre l'exécution correcte des services et la résolution des éventuels incidents. Le Client doit signaler toute difficulté ou anomalie dès leur apparition, et fournir toutes les informations et accès nécessaires pour permettre à Numeric Wave d'exécuter ses obligations dans les meilleures conditions. Toute absence de collaboration de la part du Client, entraînant un retard ou un manquement dans l'exécution des prestations, exonère Numeric Wave de toute responsabilité liée à ce manquement.

ARTICLE 12 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

12.1. Titularité des droits

Numeric Wave reste seul titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les éléments créés, développés, ou mis à disposition dans le cadre des produits et services fournis, y compris mais sans s'y limiter, les logiciels, applications, bases de données, documentations, études, rapports, plans, graphismes, et contenus multimédias. Ces éléments sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques, le droit des brevets, ainsi que par toute autre législation applicable en matière de propriété intellectuelle.

12.2. Licence d'utilisation

Sous réserve du paiement intégral des sommes dues par le Client, Numeric Wave accorde au Client une licence d'utilisation non exclusive, non transférable et strictement limitée à l'usage interne du Client, pour la durée du contrat. Cette licence est accordée uniquement pour les besoins définis dans le contrat ou le devis, et ne confère aucun droit de propriété au Client. Le Client s'engage à n'utiliser les éléments fournis par Numeric Wave que dans le cadre de ses propres activités professionnelles, et à ne pas les distribuer, reproduire, modifier, ou transmettre à des tiers sans l'accord écrit préalable de Numeric Wave.

12.3. Limitation d'utilisation

Le Client s'engage à ne pas :

- Reproduire, copier, vendre, revendre, ou exploiter tout ou partie des produits ou services fournis par Numeric Wave, à d'autres fins que celles expressément autorisées par le contrat.
- Accéder ou tenter d'accéder au code source des logiciels fournis, sauf disposition contraire expressément mentionnée dans le contrat.
- Décompiler, désassembler, procéder à de l'ingénierie inverse ou tenter de dériver le code source des logiciels fournis.
- Supprimer ou altérer les mentions de droit d'auteur, les logos ou autres indications de propriété apposés sur les éléments fournis par Numeric Wave.

12.4. Développement spécifique et droits d'auteur

Dans le cadre d'un développement spécifique commandé par le Client (comme un logiciel ou une application sur mesure), Numeric Wave reste titulaire des droits de propriété intellectuelle sur les

créations réalisées. Toutefois, Numeric Wave peut céder au Client les droits d'exploitation sous certaines conditions, telles que définies dans le contrat ou le devis. Cette cession peut être exclusive ou non exclusive, territoriale ou mondiale, et limitée dans le temps ou non, selon les termes convenus avec le Client. Toute cession de droits fait l'objet d'un accord écrit distinct.

12.5. Propriété des données du Client

Les données fournies par le Client dans le cadre de l'exécution des services restent la propriété exclusive du Client. Numeric Wave s'engage à les utiliser uniquement pour les besoins de l'exécution du contrat et à les traiter conformément aux dispositions du **RGPD** (Règlement Général sur la Protection des Données). En cas de fin de contrat, Numeric Wave s'engage à restituer ou à détruire les données du Client, selon les instructions reçues, sauf si la conservation de ces données est requise par la loi.

12.6. Garantie de jouissance paisible

Numeric Wave garantit que les éléments fournis dans le cadre du contrat sont originaux et qu'ils ne portent pas atteinte aux droits de tiers. Numeric Wave s'engage à défendre le Client contre toute réclamation, action ou procédure intentée par un tiers alléguant que les produits ou services fournis par Numeric Wave violent un droit de propriété intellectuelle, sous réserve que le Client ait notifié sans délai à Numeric Wave l'existence d'une telle réclamation, et qu'il coopère pleinement avec Numeric Wave dans la défense de cette réclamation.

12.7. Produits tiers

Dans le cadre de la fourniture de produits ou services développés par des tiers (par exemple, la suite Google Workspace, Microsoft 365, etc.), Numeric Wave agit en tant que revendeur ou intégrateur. Ni Numeric Wave, ni le Client n'acquièrent de droits de propriété intellectuelle sur ces produits. Les droits d'utilisation des produits tiers sont régis par les conditions générales d'utilisation ou les contrats de licence émis par les éditeurs ou les fournisseurs de ces produits. Le Client s'engage à respecter ces conditions, qui lui sont communiquées par Numeric Wave ou directement par l'éditeur du produit.

ARTICLE 13 : DONNÉES PERSONNELLES ET CONFIDENTIALITÉ

13.1. Collecte et traitement des données personnelles

Numeric Wave s'engage à respecter les dispositions du RGPD et à traiter les données personnelles des clients de manière licite, loyale et transparente. Les données personnelles collectées par Numeric Wave sont uniquement utilisées pour les finalités suivantes :

- **Exécution du contrat** : Gestion des commandes, livraisons, facturations, et suivi client.
- **Support et maintenance** : Fourniture d'assistance technique, gestion des demandes de support, et amélioration des services.
- **Marketing** : Envoi de newsletters, offres promotionnelles, et enquêtes de satisfaction, **sous réserve du consentement préalable du client**.

Les données collectées sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation de ces finalités, sauf si la loi impose une durée de conservation plus longue.

13.2. Droits des personnes concernées

Conformément au RGPD, le Client dispose des droits suivants sur ses données personnelles :

- **Droit d'accès** : Le Client peut obtenir confirmation que ses données sont traitées par Numeric Wave et accéder à ses données personnelles.
- **Droit de rectification** : Le Client peut demander la correction de ses données personnelles si elles sont inexactes ou incomplètes.
- **Droit à l'effacement** : Le Client peut demander la suppression de ses données personnelles dans les conditions prévues par le RGPD.
- **Droit à la limitation du traitement** : Le Client peut demander la limitation du traitement de ses données personnelles dans certains cas.
- **Droit à la portabilité** : Le Client peut recevoir ses données personnelles dans un format structuré, couramment utilisé, et lisible par machine, ou demander leur transmission à un autre responsable de traitement.
- **Droit d'opposition** : Le Client peut s'opposer à tout moment au traitement de ses données personnelles à des fins de marketing direct.

Pour exercer ses droits, le Client peut contacter Numeric Wave par email à rgpd@numeric-wave.eu ou par courrier à l'adresse suivante : 43 route de toulouges, 66270 Le Soler. Numeric Wave s'engage à répondre à toute demande dans un délai de 20 jours ouvrés.

13.3. Partage et transfert des données

Numeric Wave peut partager des informations commerciales, non considérées comme des données personnelles au sens du RGPD, avec des apporteurs d'affaires ou des sociétés de commercialisation dans le cadre de la promotion, de la vente, et de la distribution de ses produits et services. Ces informations sont partagées dans le cadre d'accords de confidentialité stricts et sont utilisées exclusivement pour les finalités prévues dans ces accords.

En signant le devis ou le contrat, le Client accepte tacitement ce partage d'informations commerciales. Cependant, si le Client souhaite limiter ou empêcher ce partage, il peut en faire la demande explicite en contactant Numeric Wave par email à rgpd@numeric-wave.eu ou par courrier à l'adresse suivante : 43 route de toulouges, 66270 Le Soler. Numeric Wave s'engage à respecter la demande du Client dans la mesure où cela n'affecte pas l'exécution correcte du contrat.

13.4. Confidentialité

Numeric Wave et le Client s'engagent à préserver la confidentialité des informations échangées dans le cadre de l'exécution du contrat, qu'il s'agisse de données commerciales, techniques, ou de toute autre nature, qui ne sont pas publiques. Chaque partie s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles à des tiers, sauf autorisation écrite préalable de l'autre partie ou en cas d'obligation légale.

Cette obligation de confidentialité restera en vigueur pendant toute la durée du contrat, et pendant une période de 2 ans après sa cessation, quelle qu'en soit la cause. Les informations déjà publiques ou obtenues de manière légale par des tiers ne sont pas considérées comme confidentielles.

13.5. Sécurité des données

Numeric Wave met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité des données personnelles traitées, et pour prévenir leur altération, perte, accès non

autorisé, ou divulgation à des tiers non autorisés. Numeric Wave s'engage à notifier le Client dans les plus brefs délais en cas de violation de la sécurité des données susceptibles d'entraîner un risque pour les droits et libertés des personnes concernées.

ARTICLE 14 : LITIGES ET DROIT APPLICABLE

14.1. Tentative de règlement amiable

En cas de différend ou de litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation des présentes Conditions Générales de Vente, Numeric Wave et le Client s'engagent à tenter de trouver une solution amiable avant de recourir à une procédure judiciaire. Le Client est invité à contacter le service client de Numeric Wave pour exposer son problème, par courrier électronique à contact@numeric-wave.eu ou par courrier postal à 43 route de toulouges, 66270 Le Soler. Numeric Wave s'engage à répondre au Client dans un délai de 20 jours ouvrés et à entamer des discussions de bonne foi pour résoudre le différend.

14.2. Médiation

Si aucune solution amiable n'est trouvée, le Client et Numeric Wave peuvent, d'un commun accord, décider de recourir à un médiateur indépendant, agréé par les autorités compétentes, pour tenter de résoudre le litige. Le recours à la médiation est facultatif mais fortement recommandé avant toute procédure judiciaire. Les frais de médiation seront partagés à parts égales entre les deux parties, sauf accord contraire. En cas de recours à la médiation, les parties s'engagent à respecter la confidentialité des échanges et des propositions faites pendant ce processus.

14.3. Juridiction compétente

À défaut de règlement amiable ou de médiation, tout litige relatif à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux situés dans le ressort de la Cour d'Appel de Perpignan, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

14.4. Droit applicable

Les présentes Conditions Générales de Vente, ainsi que les contrats conclus entre Numeric Wave et ses clients, sont régis et interprétés conformément au droit français. Ce choix de droit applicable s'applique indépendamment de la nationalité du Client ou du lieu de prestation des services.

14.5. Réserve de compétence

Numeric Wave se réserve le droit de porter toute réclamation ou litige devant toute autre juridiction compétente, en particulier dans le pays où le Client a son siège ou son établissement principal, si cela est jugé plus approprié pour le règlement du litige.

ARTICLE 15 : MODIFICATIONS DES CGV

15.1. Principe de modification

Numeric Wave se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente à tout moment, en fonction de l'évolution de ses offres, de la législation, ou pour tout autre motif jugé nécessaire. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la signature du contrat ou du devis par le Client.

15.2. Information du Client

En cas de modification substantielle des CGV, Numeric Wave s'engage à en informer le Client par tout moyen approprié, notamment par email ou par une notification sur le site internet, au moins 15 jours avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions. Les nouvelles CGV s'appliqueront automatiquement à toute nouvelle commande, mission ou renouvellement de contrat passé après la date d'entrée en vigueur.

15.3. Acceptation tacite

Le Client accepte tacitement les modifications des CGV en passant une nouvelle commande ou en renouvelant un contrat après l'entrée en vigueur des nouvelles CGV. Si le Client n'est pas d'accord avec les nouvelles CGV, il lui appartient de ne pas passer de nouvelle commande ni de renouveler son contrat.

Conclusion

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente (CGV) et déclare les accepter sans réserve. Ces CGV constituent l'intégralité de l'accord entre Numeric Wave et le Client, et prévalent sur tout autre document, échange ou accord antérieur. En signant le devis, en passant commande, ou en renouvelant un contrat, le Client accepte pleinement les conditions énoncées dans ces CGV.

Numeric Wave s'engage à respecter ses obligations contractuelles avec professionnalisme et diligence, et à fournir au Client des services et produits de qualité, conformément aux termes définis dans les présentes CGV.

Numeric Wave
Térence Gusse
En qualité de CTO

A blue ink signature of Térence Gusse over a stamp.

NUMERIC WAVE
43 route de Toulouges
66270 LE SOLER
SIRET 809 424 211 00039 - APE 6201Z